



ACCOMPAGNER LES LYCÉENS VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Vademecum à destination
des proviseurs et des professeurs principaux



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



ÉDITO

Pour en finir avec la sélection par l'échec dans les études supérieures et apporter une réponse aux critiques formulées à l'égard de la plateforme APB, depuis lors formalisées par la Cnil comme par la Cour des comptes, le Gouvernement a engagé, l'été dernier, une large concertation avec tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement scolaire.

Conformément aux engagements du Président de la République, le Plan étudiants, présenté sous l'autorité du Premier ministre le 30 octobre dernier, entend apporter une aide accrue au lycéen pour son orientation dans l'enseignement supérieur, améliorer la transition entre le lycée et les formations de l'enseignement supérieur et préparer une réforme du premier cycle universitaire indispensable pour donner toutes les chances de réussite aux étudiants.

La réussite dans l'enseignement supérieur se prépare dès le lycée. Il est en effet essentiel que le lycéen mûrisse progressivement son projet d'avenir en fonction de ses goûts, de ses envies, de ses possibilités mais aussi d'éléments factuels comme les attentes de chaque filière de l'enseignement supérieur, les taux de réussite et les perspectives d'insertion professionnelle.

C'est pourquoi, nous avons considérablement renforcé l'accompagnement des lycéens en articulation avec le calendrier de la nouvelle plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur.

Ce vademecum présente les principaux jalons de l'année de terminale, ainsi que les dispositifs qui vont permettre d'offrir à tous les élèves un accompagnement personnalisé : deux professeurs principaux, rôle renforcé du conseil de classe pour guider les élèves, deux semaines de l'orientation. À cela viennent s'ajouter les ressources numériques.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous pour aider les lycéens à concevoir leur poursuite d'études et à se projeter ainsi vers l'avenir.

Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation nationale

Frédérique Vidal
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

SOMMAIRE

ÉDITO	- 1 -
SOMMAIRE.....	- 1 -
PRÉAMBULE.....	- 3 -
Pourquoi ce vademecum ?	- 3 -
À qui s'adresse-t-il ?	- 3 -
Quels leviers pour renforcer l'orientation au lycée ?	- 3 -
NOUVELLE PLATEFORME POUR UNE PROCÉDURE D'ADMISSION SIMPLE ET TRANSPARENTE.....	- 4 -
Une plateforme pour mieux connaître le contenu des formations disponibles	- 4 -
S'informer	- 4 -
Des vœux souhaités et motivés. Des réponses individualisées	- 5 -
Calendrier prévisionnel spécifique à la classe de terminale en 2018	- 7 -
UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ÉLÈVES VERS LE SUPÉRIEUR	- 8 -
Deux professeurs principaux en classe de terminale et tutorat	- 8 -
Deux temps forts : les semaines de l'orientation	- 10 -
Pilotage et mise en œuvre.....	- 10 -
La première semaine de l'orientation : un temps d'exploration et de réflexion	- 11 -
La deuxième semaine de l'orientation : un temps pour déterminer ses vœux de poursuite d'études post-baccalauréat	- 11 -
Réaffirmer le rôle du conseil de classe de terminale en matière d'orientation.....	- 11 -
Principes	- 11 -
Pilotage et mise en œuvre.....	- 12 -
De nouveaux outils numériques pour mieux accompagner vers l'enseignement supérieur.....	- 12 -
www.terminales2017-2018.fr, un espace dédié aux élèves de terminale proposé par l'Onisep	- 12 -
www.monorientationenligne.fr.....	- 13 -
La plateforme d'admission.....	- 13 -
METTRE LES DISPOSITIFS EXISTANTS AU SERVICE DE L'ORIENTATION VERS LE SUPÉRIEUR.....	- 14 -
L'accompagnement personnalisé (AP)	- 14 -
Les travaux personnels encadrés (TPE)	- 14 -
Conseil d'orientation anticipé	- 15 -
La période de formation en milieu professionnel	- 15 -
Les Cordées de la réussite et le compagnonnage étudiant	- 15 -

Intervention de volontaires en Service civique : les étudiants ambassadeurs.....	- 16 -
La période d'immersion dans l'enseignement supérieur	- 17 -
Les rencontres entre l'École et le monde professionnel.....	- 17 -
ANNEXES	- 18 -
Outil numérique.....	- 18 -
Les références utiles.....	- 19 -
Parcours Avenir.....	- 19 -
Accompagnements.....	- 19 -
Les événements liés à l'orientation.....	- 19 -
Intervenants extérieurs en milieu scolaire	- 20 -
Exemple de fiche d'orientation pour préparer le premier conseil de classe	- 21 -
Le Service civique au service de l'orientation	- 23 -

PRÉAMBULE

Pourquoi ce vademecum ?

La procédure d'admission dans l'enseignement supérieur se transforme. Ce vademecum vise à préciser les modalités du renforcement de l'accompagnement des lycéens tout au long du parcours d'orientation vers l'enseignement supérieur.

À qui s'adresse-t-il ?

Il s'adresse en priorité aux chefs d'établissement, aux professeurs principaux et plus largement à tous ceux qui contribuent à l'orientation des élèves, en particulier les psychologues de l'éducation nationale (PsyEN).

Quels leviers pour renforcer l'orientation au lycée ?

Le renforcement de l'orientation au lycée a pour ambition de mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'avenir et de les aider à faire des choix pertinents pour réussir dans l'enseignement supérieur.

L'accompagnement des lycéens est ainsi renforcé, avec principalement :

- la possibilité de désigner deux professeurs principaux en classe de terminale ;
- la mise en place de deux semaines de l'orientation dans les lycées ;
- la consolidation du rôle du conseil de classe en matière d'orientation.

Ces nouveautés ont pour objectifs de :

- stimuler la réflexion des élèves sur leur projet scolaire et professionnel ;
- personnaliser l'accompagnement des élèves ;
- favoriser une construction progressive des projets d'orientation des lycéens ;
- assurer une meilleure continuité avec l'enseignement supérieur ;
- donner davantage de cohérence à la mobilisation de tous les acteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur en faveur de l'accompagnement à l'orientation.

NOUVELLE PLATEFORME POUR UNE PROCÉDURE D'ADMISSION SIMPLE ET TRANSPARENTE

Une plateforme pour mieux connaître le contenu des formations disponibles

Le baccalauréat est le passeport d'entrée dans l'enseignement supérieur. Tous les bacheliers auront une place dans une formation de l'enseignement supérieur, notamment grâce à des places nouvelles dans les filières les plus demandées. S'ils ont la liberté de choisir la formation de leur choix, ils n'ont pas tous les mêmes chances d'y réussir. C'est pourquoi le Plan étudiants propose un accompagnement de la terminale jusqu'à la fin de la licence aux lycéens et aux étudiants.

S'informer

La nouvelle plateforme sera accessible le 15 janvier 2018. Les lycéens pourront formuler des vœux à compter du 22 janvier.

Sur cette plateforme, les lycéens trouveront des informations précises et actualisées sur les formations, leurs contenus, l'organisation des enseignements, les taux de réussite, les débouchés et les capacités d'accueil des différentes formations.

La plateforme propose aussi les dates des journées portes ouvertes ou des journées ou semaines d'immersion et un contact pour pouvoir échanger avec un responsable pédagogique.

La plateforme précisera également les attendus de chaque formation permettant de faire du sur-mesure dans ses choix d'orientation. Ces attendus, qui s'appuieront sur un cadre national, correspondent aux connaissances et aux compétences qui sont nécessaires à un lycéen pour réussir dans l'enseignement supérieur. Ils prennent en compte les résultats scolaires mais aussi le projet ou encore la motivation.

Exemples d'attendus de réussite pour la filière Staps

- Disposer de compétences scientifiques : ces compétences peuvent notamment être attestées par la filière de baccalauréat choisie et les notes obtenues dans les matières scientifiques en première et terminale (5 trimestres).
- Disposer de compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir argumenter un raisonnement : ces compétences peuvent notamment être attestées par les notes obtenues au baccalauréat de français, ainsi que dans les matières littéraires durant les années de lycée (français, philosophie, histoire, sciences économiques et sociales...).
- Disposer de compétences sportives : ces compétences peuvent notamment être attestées de nombreuses manières (non cumulatives) : notes d'EPS obtenues au cours

des cinq trimestres de première et de terminale, participation régulière à l'UNSS (Union nationale du sport scolaire) durant le lycée, activité sportive en club attestée par la production d'une licence fédérale, statut de sportif de haut niveau...

- Avoir eu un investissement associatif ou avoir assuré des responsabilités collectives : cet investissement et ces responsabilités peuvent notamment être attestés par la possession d'un Bafa ou de brevets fédéraux, par un travail d'animateur en club sportif ou par un engagement de secouriste pompier.

Tous les bacheliers conservent la liberté de choisir la formation de leur choix mais les universités pourront leur proposer des parcours personnalisés, adaptés à leur profil, afin de leur donner toutes les chances de réussir.

Les bacheliers sont toujours prioritaires dans les établissements de leur secteur. Un pourcentage plus important de mobilité sera mis en place, afin d'éviter que des lycéens ne se retrouvent exclus d'une filière où il y a de la place, simplement parce qu'elle n'est pas dans leur académie.

Les bacheliers peuvent désormais demander une année de césure directement après le baccalauréat, en bénéficiant du statut d'étudiant.

Des vœux souhaités et motivés. Des réponses individualisées

Sur la plateforme, les élèves ne pourront pas formuler plus d'une dizaine de vœux pour éviter toute forme d'orientation par défaut. Les règles de formulation des vœux (nombre minima, maxima, type de vœux, etc.) seront précisées avant l'ouverture de la plateforme. Les vœux ne seront pas classés. Chacun d'entre eux doit donc être souhaité et motivé.

Au sein des vœux émis par un bachelier, on distingue comme aujourd'hui deux types de formation : les formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...) et les formations non-sélectives.

Dans les deux types de formations, les dossiers et les projets des lycéens, notamment la fiche Avenir, sont consultés par les équipes des établissements où ils souhaitent étudier.

Qu'est-ce qu'une fiche Avenir ?

Une fois que les lycéens ont formulé leurs vœux sur la plateforme, les professeurs formulent pour chacun des vœux une appréciation sur les résultats dans leur discipline. Les professeurs principaux en font la synthèse, ce qui permet d'éclairer le chef d'établissement qui émet un avis sur chacune des fiches Avenir d'un candidat au lendemain du deuxième conseil de classe. Ces fiches sont alors transmises via la nouvelle plateforme d'admission aux établissements d'enseignement supérieur qui les étudient.

Le tirage au sort est supprimé, tout comme l'algorithme d'affectation automatique.

Contrairement à ce qui se passait précédemment, il n'y a plus de phases successives d'affectation. Les lycéens reçoivent les réponses les unes après les autres. Ce point doit être explicitement précisé aux élèves.

Pour ne pas monopoliser les places, le lycéen ne peut jamais conserver deux réponses positives en même temps. Il élimine donc, au fur et à mesure, les choix qui l'intéressent moins, pour ne garder au final que son préféré. En revanche, il ne renonce pas à ses vœux en attente.

Les formations sélectives conservent leur capacité à refuser un candidat. Le lycéen peut recevoir trois types de réponses : « Oui », « En attente » d'un désistement ou « Non ».

Les formations non-sélectives n'ont pas la possibilité de refuser un bachelier si des places restent vacantes.

En revanche, elles peuvent conditionner l'inscription à l'acceptation d'un parcours pédagogique spécifique dans le cas où elles estiment que le bachelier ne maîtrise pas les attendus requis. Le lycéen reçoit alors la réponse « Oui, si ».

Le contrat de réussite pédagogique, de quoi s'agit-il ?

Les universités proposeront aux étudiants des parcours adaptés à leurs profils. Dans tous les cas, le candidat sera bien inscrit administrativement dans la filière qu'il a demandée. Les parcours pourront être pluridisciplinaires, construits à la carte, accélérés ou accompagnés. De durées variables, ils pourront s'interrompre et reprendre en valorisant leurs acquis.

Les droits sociaux seront garantis sur la base de ces contrats de réussite pédagogiques. Au cours de ces formations, les étudiants acquièrent des crédits d'enseignements. Un directeur des études par grand champ disciplinaire suivra les étudiants et fera évoluer – avec l'étudiant – le contrat de réussite pédagogique.

Si l'université ne peut admettre tous les candidats pour des raisons de capacités d'accueil, la priorité sera donnée à ceux dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents au regard de la formation envisagée.

À l'issue de la phase d'acceptation des propositions (cf. le calendrier page 7), le lycéen dont l'ensemble des vœux est resté « En attente » verra alors son dossier traité durant la phase complémentaire.

Pour le candidat qui serait toujours sans proposition d'admission, une commission dirigée par le recteur se réunit pour proposer une nouvelle piste qui doit être la plus proche possible de ses vœux d'origine. Il peut par exemple s'agir d'une formation différente dans le même domaine.

Calendrier prévisionnel spécifique à la classe de terminale en 2018

Phase d'information : novembre – décembre 2017

- Première semaine de l'orientation : les élèves s'informent.
- Conseil de classe du premier trimestre. Il prend connaissance des intentions d'orientation des élèves et émet des conseils et des recommandations.

Phase des vœux : janvier–mars 2018

Tout au long du deuxième trimestre : les élèves poursuivent leur réflexion accompagnée par les deux professeurs principaux.

- 15 janvier 2018 : ouverture et découverte de la nouvelle plateforme. Des tutoriels expliquent son fonctionnement ainsi que la procédure. Les lycéens peuvent également accéder à des ressources et informations sur les filières de l'enseignement supérieur.
- 22 janvier - 13 mars inclus : les lycéens saisissent leurs vœux sur la plateforme.
- 14 mars - 31 mars inclus : renseignement des fiches Avenir par les professeurs. Conseils de classe avec examen des vœux des lycéens ; le chef d'établissement émet via la plateforme un avis pour chaque vœu et transmet la fiche Avenir aux différents établissements d'enseignement supérieur.

Phase de réception et d'acceptation des propositions : avril-juin 2018

- À partir du 4 avril : les établissements d'enseignement supérieur analysent les dossiers.
- Fin mai : les lycéens reçoivent les réponses à leurs vœux.
L'acceptation des propositions se fait au fur et à mesure qu'ils les reçoivent. Pendant les épreuves écrites du baccalauréat, ils n'en reçoivent plus pour qu'ils puissent se consacrer à l'examen mais peuvent continuer à répondre aux propositions déjà reçues. La procédure reprend à l'issue de l'examen.

Procédure complémentaire : juin-septembre 2018

- Dès la fin des épreuves écrites du baccalauréat, ouverture d'une procédure complémentaire pour permettre à ceux qui n'ont pas encore obtenu d'affectation de faire de nouveaux vœux sur des formations qui ont encore des places vacantes.
- Dès la parution des résultats du baccalauréat, une commission pilotée par le recteur se réunit afin d'entamer avec les lycéens sans proposition une nouvelle réflexion devant déboucher sur une proposition d'affectation la plus proche possible de ses vœux d'origine (il peut s'agir d'une formation différente mais dans le même domaine).
- 21 septembre : fin de l'affectation, inscription administrative et pédagogique de tous les bacheliers.

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ÉLÈVES VERS LE SUPÉRIEUR

Deux professeurs principaux en classe de terminale et tutorat

Parce que le processus d'information et d'analyse est exigeant et demande un accompagnement constant des lycéens, les chefs d'établissement sont invités à nommer un second professeur principal dans les classes de terminale dès le mois de décembre 2017.

Les deux professeurs principaux ont pour mission d'assurer un suivi plus individualisé de groupes restreints de lycéens, de les guider dans l'élaboration de leur projet d'orientation, notamment en les conseillant et en suivant leurs démarches, en préparant avec eux les deux semaines de l'orientation, en leur fournissant des informations et des ressources, en les accompagnant dans leurs prises de contact, leur participation aux journées portes ouvertes au cours de l'année scolaire avec l'appui des PsyEN.

Les professeurs principaux exercent les activités de coordination et de suivi des élèves. Ils accompagnent les lycéens au cours de l'année dans la conception de leur projet d'orientation et leur indiquent les progrès éventuels attendus au regard des informations qu'ils ont obtenues de la part des autres membres de l'équipe pédagogique. Ils recensent les intentions d'orientation des élèves en vue de préparer le premier conseil de classe.

Sur cette base, les deux professeurs principaux seront en mesure de recevoir plus facilement les familles. Celles-ci, mieux informées, échangent de manière régulière avec les équipes éducatives.

Les professeurs principaux présentent et explicitent les nouvelles procédures et le fonctionnement de la nouvelle plateforme. À cette fin, des formations académiques sont prévues pour eux.

Après que les élèves ont saisi leurs vœux, les professeurs principaux coordonnent la rédaction des fiches Avenir et préparent, en vue du deuxième conseil de classe, une synthèse des vœux de chaque élève.

L'indemnité de suivi et d'orientation des élèves sera modulée pour prendre en compte le travail spécifique des professeurs principaux.

En tant que de besoin, les chefs d'établissement pourront également choisir de confier des missions de tutorat à des professeurs ou des conseillers principaux d'éducation (CPE). Les tuteurs accompagneront un groupe restreint d'élèves dans l'élaboration de leur projet d'orientation tout au long de l'année scolaire.

La construction d'un projet d'études et professionnel se prépare tout au long du lycée

	Classe de seconde	Classe de première	Classe de terminale
Objectifs spécifiques	Préparer le choix de série de baccalauréat ou de spécialités dans la perspective de poursuites d'études et de l'insertion professionnelle.	Stimuler la réflexion sur le post-baccalauréat : prendre connaissance des grands domaines universitaires existants et du paysage des formations (universités, CPGE, STS, écoles...)	Préparer la formulation des choix de poursuite d'études post-baccalauréat.
Pistes d'actions communes	Faire intervenir des représentants de l'enseignement supérieur et des acteurs du monde économique et social. Participer à des forums métiers, salons et journées portes ouvertes. Apprendre à mener des recherches personnelles (Onisep, CIO, CIDJ, SCUIO). Accompagner les élèves pour une meilleure connaissance et utilisation des ressources numériques. Faire intervenir des élèves/étudiants ou anciens élèves. Visite d'entreprises, semaines d'entreprise.		
Pistes d'actions spécifiques aux différents niveaux	Rencontres de professionnels. Présentation des différentes séries par les professeurs principaux et le PsyEN. Intervention d'élèves de classe de terminale pour présenter une voie ou une série. Réalisation d'interviews.	Entretiens avec des PsyEN. Intervention des élèves de classe de terminale pour présenter les spécialités des différentes séries. Généraliser le conseil d'orientation anticipé. Proposer des périodes d'immersion dans les établissements d'enseignement supérieur.	Présentation des filières de l'enseignement supérieur, des domaines de formation, des débouchés et des perspectives de réussite et d'insertion propres à chaque filière. Entretiens avec des PsyEN.

Deux temps forts : les semaines de l'orientation

Ces semaines de l'orientation vont permettre à chaque lycéen de préciser son projet d'avenir. Les actions doivent contribuer à ouvrir la réflexion des élèves sur des perspectives de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

Cette réflexion ne se limite pas à leur environnement social et géographique proche.

Si ces semaines sont destinées prioritairement aux élèves de terminale qui s'apprêtent à choisir leur voie d'avenir, les élèves de seconde et de première sont également invités à y participer pour nourrir, sur le temps long, leur réflexion.

Les atouts de la mobilité ainsi que les opportunités de cursus en Europe et dans le monde peuvent être présentés. Ils peuvent par ailleurs expliquer le dispositif de la « césure » qui peut utilement s'insérer dans le projet du lycéen.

Au cours de ces deux semaines, le lycéen peut en effet :

- échanger avec les équipes pédagogiques de l'établissement sur son projet d'avenir ;
- rencontrer des acteurs de l'enseignement supérieur pour mieux connaître les différentes filières de formation qui s'offrent à lui ;
- échanger avec des acteurs du monde économique et social ;
- prendre connaissance des ressources qui vont permettre de concevoir le projet professionnel.

Ces semaines de l'orientation peuvent aussi être l'occasion de présenter aux élèves et aux familles la nouvelle procédure d'affectation dans l'enseignement supérieur et donner des conseils quant aux démarches à suivre.

Pilotage et mise en œuvre

Chaque établissement est invité à déterminer les modalités de mise en œuvre de ces deux semaines dédiées à l'orientation. Des actions peuvent être mutualisées au niveau des bassins de formation.

L'organisation de ces deux semaines d'orientation en lycée professionnel tient compte des spécificités liées aux périodes de formation en entreprise des lycéens et au calendrier semestriel de certains établissements.

Ces modalités peuvent faire l'objet d'échanges en conseil pédagogique puis être présentées par le chef d'établissement en conseil d'administration.

Ces semaines mobilisent tous les acteurs de l'éducation et de l'orientation à l'échelle de l'établissement, du bassin et de l'académie. Elles se construisent en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur.

La première semaine de l'orientation : un temps d'exploration et de réflexion

Ce premier temps fort se situe en amont du premier conseil de classe. La première semaine de l'orientation aide les lycéens à préciser leur projet d'avenir. L'objectif principal est de les informer sur les métiers et les études à entreprendre pour y accéder.

Cette semaine peut se dérouler dans l'établissement et prendre la forme d'un forum des métiers et des formations en mobilisant les établissements d'enseignement supérieur, les centres d'information et d'orientation (CIO), les services communs universitaires d'information et d'orientation (SCUIO) et les professionnels. Les parents et les anciens élèves peuvent contribuer à l'organisation de ces semaines.

Cette première semaine peut être l'occasion de mettre en place un tutorat inter-cycles : des étudiants assurent le tutorat d'élèves de classe de terminale pour les accompagner dans leurs choix de poursuite d'études post-bac et pour faciliter leur entrée dans l'enseignement supérieur.

La deuxième semaine de l'orientation : un temps pour déterminer ses vœux de poursuite d'études post-baccalauréat

Ce dernier temps fort a lieu avant la fin de saisie des vœux pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et la tenue du deuxième conseil de classe.

L'objectif est de permettre aux élèves de classe de terminale de faire des choix de poursuite d'études réfléchis et éclairés.

Cette deuxième semaine de l'orientation peut être l'occasion pour le lycéen de mieux se projeter dans les formations du supérieur en utilisant les ressources extérieures : la visite d'un établissement d'enseignement supérieur, d'un CIO, d'un SCUIO, la participation à des salons, à des journées portes ouvertes, voire à des périodes d'immersion dans les formations supérieures.

Réaffirmer le rôle du conseil de classe de terminale en matière d'orientation

Principes

Le rôle du conseil de classe dans l'orientation des élèves de terminale est renforcé. Les équipes éducatives engagent un dialogue avec les lycéens au cours de l'année afin de les accompagner dans la formulation de leurs vœux de poursuite d'études.

Lors du premier conseil de classe, l'équipe éducative prend connaissance des intentions d'orientation des élèves. Sur un document interne à l'établissement (voir annexe page 21),

elle formule des conseils et des recommandations pour alimenter la réflexion des lycéens ou, le cas échéant, les invite à affiner leur projet.

Cet accompagnement se poursuit tout au long du deuxième trimestre, pendant la phase de saisie sur la plateforme d'admission. La communauté éducative, dans son ensemble, est engagée dans ce dialogue avec les lycéens, notamment avec l'aide de deux professeurs principaux par classe de terminale et des PsyEN.

Le deuxième conseil de classe examine tous les vœux avec bienveillance et confiance dans le potentiel de chaque élève pour contribuer aux avis que le chef d'établissement porte sur la fiche Avenir.

Pilotage et mise en œuvre

Le chef d'établissement prend appui sur les professeurs principaux en leur qualité de coordonnateurs de l'équipe pédagogique et d'accompagnants privilégiés de chaque élève en matière de projet d'études. Il s'assure du dialogue fructueux entre les professeurs principaux et les parents d'élèves.

Il veille à la bonne information des élèves et de leurs parents sur le calendrier et la nouvelle procédure d'admission dans l'enseignement supérieur.

À la suite du deuxième conseil de classe et des échanges avec l'équipe pédagogique, le chef d'établissement émet un avis sur chaque vœu d'élève qui sera porté à la connaissance des établissements d'enseignement supérieur choisis par le lycéen.

De nouveaux outils numériques pour mieux accompagner vers l'enseignement supérieur

www.terminales2017-2018.fr, un espace dédié aux élèves de terminale proposé par l'Onisep

Le lycéen y trouve notamment :

- **le panorama des filières** avec des taux de réussite selon le baccalauréat préparé (baccalauréats des voies générale, technologique et professionnelle) et des informations sur les poursuites d'études les plus adaptées à chaque profil, des témoignages sur les métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle ;
- **des « Mooc »** (cours en ligne gratuits et ouverts à tous) proposés par les établissements d'enseignement supérieur pour comprendre le contenu des formations et les compétences attendues pour les suivre ;
- **un focus sur les filières en tension et sur les filières d'avenir ;**

- **une liste des dix étapes fondamentales** pour une orientation réussie.

Cet espace dédié intègre également le service www.monorientationenligne.fr

www.monorientationenligne.fr

Proposé par l'Onisep, **ce service permet à chaque lycéen d'échanger par *tchat*, courriel ou téléphone avec des conseillers et des étudiants ambassadeurs sur son projet d'avenir.**

Des moyens humains supplémentaires sont mobilisés en académie (services académiques d'information et d'orientation, délégations régionales de l'Onisep, CIO) en lien avec les services universitaires d'information et d'orientation pour répondre de manière personnalisée et territorialisée à l'ensemble des demandes.

La plateforme d'admission

Pour permettre aux lycéens de faire leurs vœux, la plateforme d'admission (voir supra) donne accès à des informations précises et actualisées sur les formations, leurs contenus, l'organisation des enseignements, les taux de réussite, les débouchés et les capacités d'accueil.

METTRE LES DISPOSITIFS EXISTANTS AU SERVICE DE L'ORIENTATION VERS LE SUPÉRIEUR

Les choix d'orientation post-baccalauréat se construisent sur les trois années du lycée.

Sous la présidence du chef d'établissement, **le conseil pédagogique doit permettre aux équipes de réfléchir aux partenariats et à tous les dispositifs destinés à favoriser la conception, par l'élève, de son projet d'études.**

Dans cette perspective, les partenariats entre les établissements du secondaire et les établissements de l'enseignement supérieur sont à encourager.

Les conventions existant entre les universités et les lycées sur les formations post-baccalauréat constituent une référence intéressante.

L'accompagnement personnalisé (AP)

En classe de terminale, **l'accompagnement personnalisé porte sur les enseignements spécifiques de chaque série pour préparer les élèves aux méthodes de l'enseignement supérieur ainsi que sur la construction des choix d'orientation post-baccalauréat.**

Il faut donc veiller à valoriser ce dernier volet, notamment grâce à la contribution d'autres acteurs : les PsyEN, les CPE, des représentants de champs professionnels et de filières d'études.

Les travaux personnels encadrés (TPE)

En lycée général, les TPE fondés sur une approche interdisciplinaire visent notamment à développer **les capacités d'autonomie et d'initiative dans la recherche et l'exploitation de documents.**

À la rentrée 2017, une nouvelle thématique, commune aux trois séries générales, intitulée « Agir pour son avenir » permet aux élèves de lier les TPE au parcours Avenir, de poursuivre leur découverte du monde économique et professionnel, de développer leur esprit d'initiative et de création, de construire un parcours de formation et d'orientation cohérent intégrant la préparation de l'après-bac.

Conseil d'orientation anticipé

Le conseil d'orientation anticipé dès la classe de première, expérimenté depuis 2011, contribue à mieux préparer les élèves et à améliorer leurs chances de réussite dans l'enseignement supérieur. Ce conseil d'orientation a vocation à être mis en place dans tous les lycées pour bénéficier à tous les élèves.

La période de formation en milieu professionnel

En lycée professionnel, les périodes de formation en milieu professionnel constituent un temps d'acquisition de compétences professionnelles et de savoir-être ; elles sont aussi l'occasion pour les lycéens de mûrir, confirmer ou faire évoluer leur projet.

Les équipes éducatives doivent donc accompagner l'élève pour l'aider à expliciter ce qu'il a appris et ce qu'il peut retirer de son expérience pour son projet d'insertion ou de poursuite d'études.

Ce temps d'explicitation peut avoir une dimension collective dans l'établissement.

Les Cordées de la réussite et le compagnonnage étudiant

Le dispositif des Cordées de la réussite vise à favoriser l'accès et la réussite des élèves dans l'enseignement supérieur, quel que soit leur milieu socio-culturel d'origine. L'ambition est de faire évoluer les représentations des élèves et de les encourager dans leurs ambitions.

Ce dispositif se traduit par la **mise en place de partenariats** entre, d'une part, un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur et, d'autre part, de lycées et de collèges. Un établissement d'enseignement supérieur, la « tête de cordée », coordonne le partenariat.

Un ensemble d'actions peut être mis en place comme du tutorat, de l'accompagnement scolaire et culturel ou la construction d'un internat. L'objectif est de contribuer à créer des réseaux de solidarité entre les jeunes des différents niveaux d'enseignement et de renforcer le continuum bac -3 / bac +3.

Ainsi, des étudiants volontaires pourront accompagner des lycéens dans la construction de leur projet d'orientation et lors de leur entrée dans l'enseignement supérieur.

Intervention de volontaires en Service civique : les étudiants ambassadeurs

Le Service civique permet à des jeunes de 16 à 25 ans de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois sur des missions d'intérêt général. Parmi les neuf domaines d'action reconnus prioritaires pour la Nation, le domaine « éducation pour tous » permet au volontaire de s'impliquer dans des missions complémentaires d'aide à l'information et à l'orientation auprès des élèves.

Il peut intervenir, sous la responsabilité d'un PsyEN, en établissement public local d'enseignement (EPL) et en centre d'information et d'orientation (CIO).

- **En lycée**, le volontaire en Service civique peut intervenir pour l'information sur des formations et des métiers, sur la connaissance de soi et le développement de la capacité à entreprendre ainsi que sur l'aide à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnel. **Pour recruter un volontaire en Service civique**, le chef d'établissement doit suivre en la matière les indications données par son département ou son académie pour les procédures de recrutement d'un volontaire du Service civique. Il doit rédiger une fiche de mission adaptée à la situation locale et, s'inspirant de la fiche nationale, la faire valider par l'autorité académique en vue de la publication sur le site de l'agence du Service civique. Il doit ensuite recevoir les candidats et faire connaître au département ou à l'académie celui qu'il retient.
- **En CIO, sous l'autorité du directeur du CIO**, il peut contribuer à l'accueil du public et à la prise en charge des jeunes dans le cadre des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs. Il peut aussi venir en appui à l'organisation d'événements sur l'orientation ainsi qu'à l'alimentation et l'animation des réseaux sociaux.
- **Auprès des établissements d'enseignement supérieur**, les étudiants ambassadeurs peuvent contribuer à démultiplier les actions d'information en faveur de tous les jeunes, en complément des acteurs présents, en particulier pour promouvoir l'action par les pairs en matière d'orientation, améliorer l'information et la connaissance des études secondaires et supérieures. Ils pourront notamment être mobilisés en appui de la deuxième semaine de l'orientation.

Le volontaire peut apporter son appui dans l'accompagnement des lycéens. Pour l'aide à l'élaboration du projet d'orientation, il peut exercer un rôle de tutorat/mentorat auprès des élèves nécessitant un accompagnement renforcé. Son action peut également être tournée vers les familles. Il peut les aider dans les démarches administratives.

Enfin, il peut s'impliquer dans la valorisation des outils mis à disposition par l'Onisep.

La période d'immersion dans l'enseignement supérieur

Des possibilités d'immersion dans les formations de l'enseignement supérieur, sur le modèle de ce qui existe déjà en classe de première, doivent pouvoir être organisées au bénéfice des lycéens afin de leur permettre de mieux appréhender le contenu des formations, les modalités et méthodes d'enseignement, le travail attendu d'un étudiant.

Les rencontres entre l'École et le monde professionnel

Les événements nationaux (semaine École-entreprise, semaine de l'Industrie, semaine de l'Entrepreneuriat féminin, la journée de Découverte du monde professionnel...) ou locaux (forums, visites d'entreprises, interventions en classe de professionnels ou de jeunes en formation...) sont des opportunités, pour les enseignants et les élèves, de découvrir des métiers et/ou des secteurs professionnels.

ANNEXES

Outil numérique

- Terminales 2017/2018 : www.terminales2017-2018.fr

The screenshot displays the 'TERMINALES 2017/2018' website interface, which is a digital tool for orientation. At the top, it features logos for the French Republic, the Ministry of National Education, and the Ministry of Higher Education, Research, and Innovation. The main title 'TERMINALES 2017/2018' is prominently displayed, followed by '5 ÉTAPES pour mon parcours dans l'enseignement supérieur'. To the right, the 'onisep' logo and 'MON ORIENTATION EN LIGNE.FR' are visible.

The interface is organized into five columns, each representing a step in the process:

- ÉTAPE 1: J'explore les possibles** (I explore the possibilities). This step includes a list of resources: 'Que faire avec mon bac ?', 'Check list de l'orientation', 'Info métiers', 'Info filières', and 'Schéma des études après le bac'.
- ÉTAPE 2: Je découvre les formations de l'enseignement supérieur** (I discover higher education formations). This step is labeled 'Découvrir' (Discover) and features an icon of a classical building.
- ÉTAPE 3: J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix** (I deepen certain fields to clarify my choices). This step is labeled 'Découvrir' (Discover) and features an icon of a hand pointing at a screen.
- ÉTAPE 4: Je souhaite en parler** (I want to talk about it). This step is labeled 'Découvrir' (Discover) and features an icon of a headset with a play button.
- ÉTAPE 5: Je précise ce que je vais demander** (I specify what I want to ask for). This step is labeled 'Découvrir' (Discover) and features an icon of a lightbulb.

At the bottom of the interface, the copyright notice '© MEN - MESRI - ONISEP 2017' is displayed.

Les références utiles

Parcours Avenir

- Folios : <http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Folios/Folios-au-service-de-tous-les-parcours-educatifs>
- Éduscol, ressources pour le parcours Avenir : <http://eduscol.education.fr/cid54908/ressources-pour-le-parcours-avenir.html>
- Onisep, ressources pour le parcours Avenir : <http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Ressources-pedagogiques/PARCOURS-AVENIR>
- Parcours Avenir, Le guide pratique à destination des chefs d'établissement : http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Orientation/46/8/2016_09_13_PARCOURS-AVENIR_628468.pdf
- Éduscol : ressources et fiche pédagogique du nouveau thème de TPE « Agir pour son avenir » <http://eduscol.education.fr/cid47789/themes-nationaux.html>

Accompagnements

- Répertoire de pratiques pour la généralisation du conseil d'orientation anticipé en classe de première (Dgesip / Dgesco, 2014) : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/orientation-insertion_professionnelle/80/7/repertoire-pratiques-orientation-classe-premiere-2014_361807.pdf
- Texte officiel sur l'accompagnement personnalisé : [circulaire n°2010-013 du 29 janvier 2010](#)
- Accompagnement personnalisé :
 - « Aider le lycéen à construire son projet d'orientation » : <http://eduscol.education.fr/cid54909/aider-le-lyceen-a-construire-son-projet-d-orientation.html>
 - « Accompagner le lycéen, méthodologie » : <http://eduscol.education.fr/cid55003/accompagner-le-lyceen-methodologie.html>

Les événements liés à l'orientation

- La semaine École-entreprise :
 - <http://www.education.gouv.fr/cid56498/semaine-ecole-entreprise.html&xtmc=semaineecoleentreprise&xtnp=1&xtr=1>
 - <http://www.semaine-ecole-entreprise.com/>
- La semaine de l'Industrie : <https://www.entreprises.gouv.fr/semaine-industrie>
- La semaine de l'Entrepreneuriat féminin : <http://www.semaine-entrepreneuriat-feminin.com>

Intervenants extérieurs en milieu scolaire

- La réserve citoyenne de l'éducation nationale : <http://www.lareservcitoyenne.fr/>
- Intervenants extérieurs en milieu scolaire :
<http://eduscol.education.fr/cid50693/intervenants-externes-en-milieu-scolaire.html#%20interventions>
- Le Service civique : <http://www.service-civique.gouv.fr/>
- Les Cordées de la réussite : <http://www.cordeesdelareussite.fr/>

Exemple de fiche d'orientation pour préparer le premier conseil de classe

Académie:

Établissement :

NOM

Prénom

Classe



Année scolaire 2017-2018
Fiche dialogue pour l'orientation en classe terminale
en vue du conseil de classe
du 1^{er} trimestre / 1^{er} semestre

Cette fiche vise à recueillir vos intentions d'orientation avant le premier conseil de classe de l'année. Lors de ce conseil de classe, l'équipe pédagogique examinera votre projet de poursuite d'études afin de vous donner les conseils et recommandations utiles pour éclairer les choix définitifs que vous ferez au plus tard au mois de mars.

N'hésitez pas à solliciter l'avis de votre professeur principal, du psychologue de l'éducation nationale ou tout autre membre de l'équipe éducative, si vous l'estimez nécessaire.



⁽¹⁾ Fiches intégrant l'avis du chef d'établissement d'origine et transmises aux établissements d'enseignement supérieur via l'application d'admission
⁽²⁾ Par les établissements d'accueil

Votre profil – état de votre réflexion

• Vos matières scolaires préférées :

• Vos points forts / faibles scolaires et extra-scolaires :

• Vos centres d'intérêt / vos activités en dehors du lycée :

• Comment imaginez-vous votre vie professionnelle dans dix ans ?

• Comment envisagez-vous votre future insertion professionnelle ?

- ☐ Après une poursuite d'études ☐ en moins de trois ans ☐ entre trois et cinq ans ☐ au-delà de cinq ans
☐ Dès l'obtention du baccalauréat
☐ Vous ne savez pas encore

• Exposez votre projet d'études, vos atouts et vos difficultés éventuelles au regard de celui-ci :

• Pour approfondir vos recherches, vous avez :

- ☐ rencontré le professeur principal
☐ rencontré le psychologue de l'éducation nationale (PsyEN)
☐ exploré les documents d'orientation disponibles au CDI
☐ passé un questionnaire d'intérêt au centre d'information et d'orientation (CIO) ou au lycée

☐ consulté les sites utiles :

Pour approfondir votre information sur les métiers et les formations :
www.terminales2017-2018.fr
www.onisep.fr
www.cidj.com
www.orientation-pour-tous.fr

Pour avoir des informations sur la vie lycéenne et étudiante :
www.vie-lyceenne.education.fr
www.crous.fr
www.etudiant.gouv.fr
www.jeunes.gouv.fr
www.cordeesdelareussite.fr

Thématiques particulières :
 Apprentissage : www.alternance.emploi.gouv.fr
 Europe : www.euroguidance-france.org
 Enseignement à distance : www.cned.fr

Pour poser des questions :
www.monorientationenligne.fr

Vos intentions d'orientation

- Formulez vos **intentions d'orientation** en cochant une ou plusieurs cases dans le tableau ci-dessous. Les intentions exprimées sont des souhaits **provisoires** qui peuvent évoluer. Vous saisissez vos demandes définitives sur la plateforme d'admission, au plus tard au mois de mars.

☐ Classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE)	☐ Littéraire ☐ Scientifique ☐ Économique et commerciale	Précisez la ou les spécialité(s) envisagée(s) :
☐ Section de technicien supérieur (BTS)	Spécialité(s) envisagée(s) :	Précisez la voie envisagée : ☐ Voie scolaire ☐ Voie de l'apprentissage
☐ Institut universitaire de technologie (DUT)	Spécialité(s) envisagée(s) :	Précisez la voie envisagée : ☐ Temps plein IUT ☐ Voie de l'apprentissage
☐ Université (licence)	☐ Domaine arts, lettres et langues ☐ Domaine droit, économie et gestion ☐ Domaine sciences humaines et sociales ☐ Domaine sciences, technologies et santé ☐ Pas encore de choix précis	Mention (s) envisagée(s) :
☐ École spécialisée	☐ Arts ☐ Sciences politiques ☐ Autre(s), précisez :	☐ Commerce ☐ Social ☐ Ingénieur ☐ Santé ☐ Sport
☐ Autre(s) formation(s) envisagée(s)	☐ Classe de mise à niveau (hôtellerie...) ☐ Études comptables et financières ☐ Études à l'étranger ☐ Formation complémentaire (FCIL) ☐ Autre :	Précisez :

☐ Si vous n'envisagez pas une inscription dans l'enseignement supérieur l'année prochaine, précisez vos intentions :

☐ Année de césure	☐ Séjour linguistique	☐ Autre, précisez :
☐ Service civique	☐ Insertion professionnelle	

Date et signatures de l'élève et de son ou ses représentants légaux :

Conseil(s) et recommandation(s) du conseil de classe :

.....

.....

.....

Date et signature du chef d'établissement

ou de son représentant :

Nous avons pris connaissance de l'avis formulé par le conseil de classe.

Date et signatures de l'élève et de son ou ses représentants légaux :

Le Service civique au service de l'orientation

Participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation

Description de la mission

Le volontaire est accompagné dans sa mission par un psychologue de l'éducation nationale qui intervient en établissement public local d'enseignement (EPL), en centre d'information et d'orientation (CIO) ou dans les pôles de stage. Le volontaire a vocation à collaborer avec les professeurs principaux et les conseillers principaux d'éducation (CPE).

Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des établissements, elles s'inscriront dans le cadre du parcours Avenir et seront choisies parmi les activités suivantes :

➤ en EPLE

En appui aux missions du conseiller d'orientation psychologue et sous l'autorité du chef d'établissement, le volontaire en Service civique pourra intervenir dans trois domaines :

- connaissance des formations et des métiers en lien avec le monde économique ;
- connaissance de soi et développement de la capacité à entreprendre ;
- aide à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnel.

La contribution aux deux premiers domaines pourra prendre la forme de participation à l'animation d'ateliers de découverte au centre de documentation et d'information de l'établissement (CDI), de préparation de rencontres de professionnels, d'accompagnement de visites en entreprise ou de lieux de formation (lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel et centre de formation d'apprentis). Le volontaire apportera également son aide à la recherche de lieux de stage en collège comme au lycée.

Pour l'aide à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnel, le volontaire pourra compléter les interventions du professeur principal et du conseiller d'orientation psychologue par un rôle de tutorat/mentorat pour les élèves nécessitant un accompagnement renforcé et optimisant l'action des professionnels par un échange entre pairs.

Son action sera également tournée en direction des familles, en particulier au moment des démarches administratives (dossier à remplir) requises par les procédures d'orientation (fiche de dialogue) et d'affectation (dossier Affelnet). Il pourra s'impliquer dans la valorisation et l'animation des espaces « parents » autour du kiosque Onisep en appui des professeurs principaux et des conseillers d'orientation psychologues avec le CPE et le professeur documentaliste.

Dans les collèges REP et REP+, il contribuera à la mise en place des actions des parcours d'excellence et au suivi des jeunes qui y participent. Il pourra notamment contribuer à la mise en œuvre de la continuité du parcours des jeunes concernés au lycée. Dans les lycées, les volontaires suivront particulièrement les jeunes inscrits dans le parcours d'excellence afin de favoriser une bonne appréhension du parcours vers le supérieur.

En fin d'année scolaire, il accompagnera les familles dans leur démarche d'inscription au lycée ou d'inscription au CFA incluant l'aide à la recherche de contrat d'apprentissage.

En outre, en collège, les volontaires participeront à Devoirs faits pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.

➤ au centre d'information et d'orientation

En lien avec le directeur du CIO, le volontaire en Service civique apportera sa contribution aux missions principales des CIO relatives à :

- l'accueil de tout public ;

En complément des missions du documentaliste, le volontaire pourra accueillir et guider le public dans l'espace documentaire et multimédia du CIO. Dans ce cadre, il assurera particulièrement la promotion et la présentation des outils Onisep (www.monorientationenligne ; www.monstageenligne ; www.monindustrie ; brochures, kiosque ; sites...).

- l'appui à l'organisation d'événements sur l'orientation des élèves ;

Le volontaire apportera sa contribution à l'organisation d'événements, par exemple dans le cadre des comités locaux école-entreprise, du type :

- nuit de l'orientation, forum avenir étudiant, organisation de forum des métiers, organisation de portes ouvertes, *speed-dating*, ateliers découverte des métiers ;
- rencontres avec CFA, anciens élèves, professionnels, etc.

➤ dans les pôles de stage

En lien avec l'animateur du pôle de stage, le volontaire apportera sa contribution à :

- la mise en relation d'élèves et de leurs familles avec les entreprises ou les institutions susceptibles de les accueillir ;
- la recherche de partenaires (entreprises, associations, professions libérales, institutions publiques) pour développer l'offre de stages.

Le cadre de la mission

- Les activités sont menées en binôme avec un conseiller d'orientation psychologue.
- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de Devoirs faits bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.



enseignementsup-recherche.fr

 [@sup_recherche](https://twitter.com/sup_recherche)

education.gouv.fr

 [@EducationFrance](https://twitter.com/EducationFrance)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE